



GESiM
Challenge
santé-sécurité
2019-2020

Dossier de candidature

A retourner avant le **26 octobre 2018**

Vous trouverez en pièces jointes :

- Le règlement du challenge
- L'acte de candidature
- La charte d'engagement qui comprend le profil des auditeurs (deux sont à désigner dont un "confirmé" dans la mesure du possible)
- Un feuillet sur les actions transposables récompensées lors de la cérémonie 2017-2018

Afin de valider votre inscription au Challenge santé-sécurité 2019-2020, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner les éléments suivants **signés par le responsable du site** :

- ✓ L'acte de candidature
- ✓ La charte d'engagement concernant les auditeurs

Ces éléments sont à retourner avant le **26 octobre 2018** à :

GESiM
Audrey GUYOT
13 quai Félix Maréchal
CS 50409
57016 METZ Cedex 01
Email : aguyot@gesim.fr – Tél : 03 87 18 39 27

Le GESiM organise une **journée de lancement du challenge** à destination des pilotes et des auditeurs. La matinée est consacrée à la présentation, à la culture et aux principes fondateurs du challenge. L'après-midi est dédiée à une sensibilisation à l'audit et aux échanges entre les anciens et nouveaux auditeurs.

Plus d'informations concernant le challenge santé-sécurité GESiM sont disponibles sur notre site internet : www.gesim.fr – rubrique « Challenge santé-sécurité ».

